



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No DP 255/37/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 01.05.2024 Responsable communal : M. Stéphane Grand
Visite sur place : 01.05.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : Stéphane Grand

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux, service des espaces publics

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Avenue du Châtelard – 1815 Clarens
Parcelle No	DP 255

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Charmilles mortes

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Carpinus betulus	Charmille	17 cm	
2	Carpinus betulus	Charmille	24 cm	
3	Carpinus betulus	Charmille	20 cm	
4	Carpinus betulus	Charmille	22 cm	
5	Carpinus betulus	Charmille	24 cm	
6	Carpinus betulus	Charmille	13 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés	
<input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole	
<input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)	
<input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP	
Remarque(s) du responsable communal : Plantes mortes, dangereuses	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage	
<input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)	
<input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.	
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input checked="" type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)	
<input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)	
<input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants :	
<input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage	
<input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :	
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 6 arbres majeurs d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation	
<input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)	
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 08.05.2024 au 06.06.2024	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date : 2 mai 2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

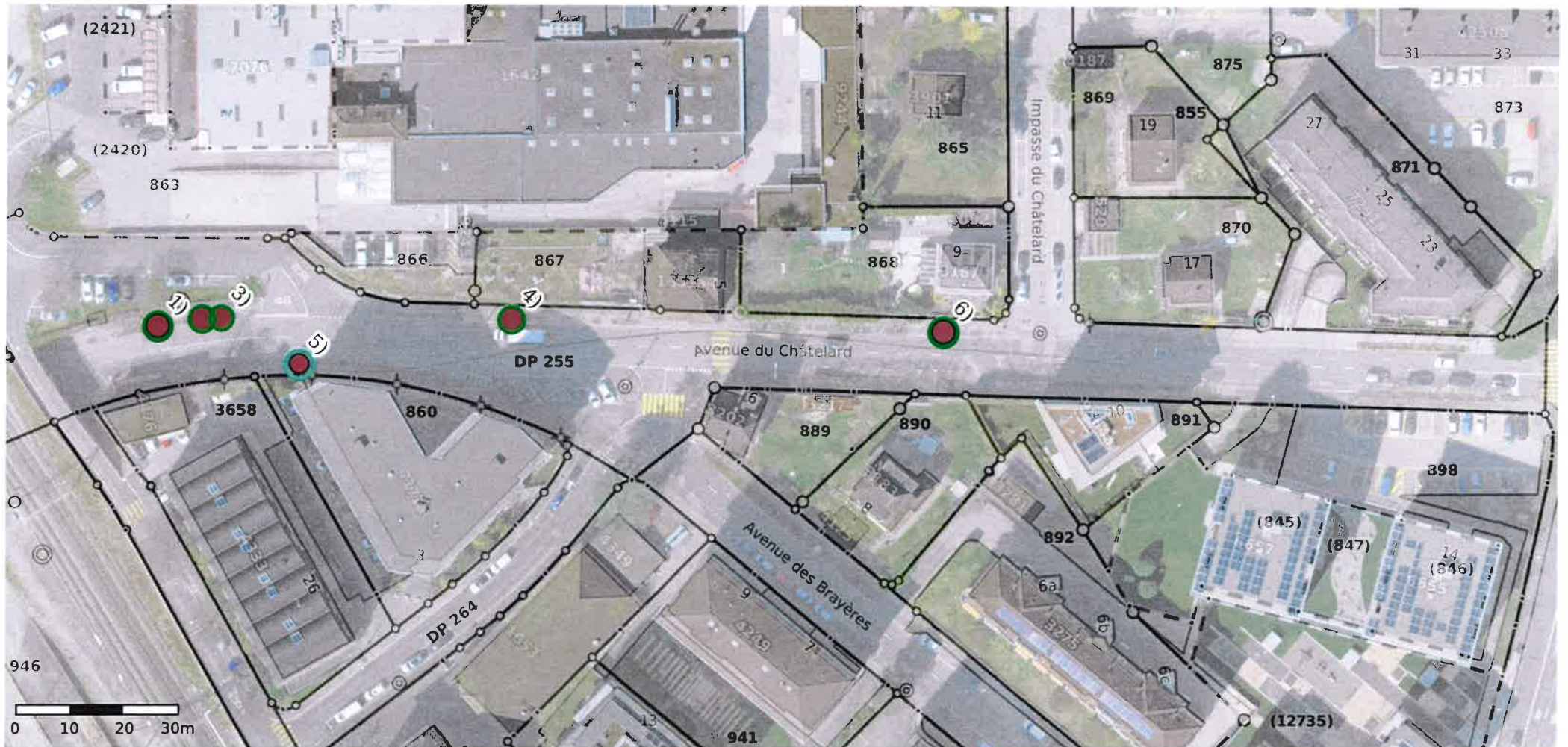
Date : 3 mai 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 6 mai 2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Avenue du Châtelard – DP 255

Demande d'abattage de 6 charmilles en plateau mortes

Echelle : 1:1'000
Coordonnées : 2'558'169 / 1'143'808
Date d'impression : 02.05.2024



Charmité N° 1, 2, 3





EKAP.

5

